

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 08 SEPTEMBRE 2015

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre - Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Larissa DAVOINE,
Echevins

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc
JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoît DEGHOAIN,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore
CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique
DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie
CALLEWAERT, Didier DEHON, Alexandre BALOURDOS, *Conseillers*

Mr Jean-Luc FAYT, *Président du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur général f.f.*

EXCUSEE:

Mme Natacha LEROY

*Convoquée en date du 23 juin 2015, la séance est présidée par Monsieur Laurent
DEVIN, Bourgmestre.*

Conseil communal du 08 septembre 2015

à 20h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

TUTELLE CPAS

1. CPAS – Finances – Compte Budgétaire 2014 – Services ordinaire et extraordinaire – Ratification

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'approbation du Compte Budgétaire 2014, des Services ordinaire et extraordinaire du CPAS.

M. Piret indique que le groupe Union va suivre le vote des conseillers de son groupe en Conseil de l'Action sociale, pour le vote du compte et de la modification budgétaire. Le vote positif sur la modification budgétaire résulte de la prise en compte des remarques émises par les Conseillers du groupe Union au CPAS dans la modification budgétaire.

Accord à l'unanimité

2. CPAS – Finances – Budget général de l'exercice 2015 – Modification budgétaire n° 1 des Services Ordinaire et Extraordinaire – Approbation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'approbation de la modification budgétaire n° 1 des Services ordinaire et extraordinaire du budget 2015 du CPAS.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

3. Régie Foncière – Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le premier trimestre 2015

- DECISION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le premier trimestre 2015.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à : 349.313,79 €.

Accord à l'unanimité

4. Régie Foncière – Demande de suppression partielle d'une partie de voirie communale représentant la cour du bâtiment cadastré section C n° 39/2H sis route de Bienne-lez-Happart à Binche (Buvrines) – Accord de principe

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord de principe sur la suppression partielle d'une partie de voirie communale conformément aux prescriptions du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

M. Piret demande pourquoi le Conseil communal est seulement invité en septembre à se prononcer sur une demande introduite par la Ville de Charleroi en avril 2015.

M. Somers indique que des vérifications ont été effectuées préalablement à l'inscription du point à l'ordre du jour, notamment en ce qui concerne les emprises de la partie concernée par la demande de suppression de voirie. Il s'agissait de vérifier qu'elle n'était pas concernée par l'assiette du RAVEL.

Accord à l'unanimité

5. Régie Foncière – Aliénation d'une ancienne voirie vicinale dénommée « Ancienne Chaussée Brunehault » – Approbation du projet d'acte

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente d'une parcelle sise ancienne chaussée Brunehault, actuellement non cadastrée comme chemin, pour une contenance de 3a 35ca moyennant la somme s'élevant à 15.075 €.

M. Devin indique que le résumé mentionne une parcelle cadastrée section A n°0. Il s'agit en fait d'une parcelle non cadastrée, qui doit être renseignée comme telle dans le dossier. Il souligne par ailleurs que l'ordre du jour comporte une série de dossiers à la portée exclusivement administrative. Le Collège respecte le prescrit et les compétences des organes en inscrivant ces points à l'ordre du jour, malgré l'absence de portée politique des dossiers concernés.

Accord à l'unanimité

6. Opération de Rénovation Urbaine – Travaux de construction de deux logements à la rue Saint-Moustier n^{os} 6 & 8 à Binche

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 10 août 2015 à savoir :

- approuver la convention-exécution 2015 proposée par le Ministre de Tutelle pour la construction de deux logements rue Saint-Moustier n^{os} 6 et 8 à Binche ;
- approuver le plan d'ordonnancement des dépenses relatives à ces travaux pour les cinq prochaines années.

M. Piret demande des précisions sur les aspects architecturaux du projet. En effet, s'il est favorable au principe du projet, il indique avoir émis des réserves sur le premier avant-projet architectural, en Commission de Rénovation Urbaine, notamment en ce qui concernait l'aspect de la façade, foncée et couverte d'ardoise.

M. Van Houter souligne que le projet architectural a évolué. La façade projetée est de couleur claire dans le projet actuel. La conception de la façade, notamment en ce qui concerne la grille a été modifiée aussi. Le dossier concerne un centre de dentelle et 2

cellules de logement, contre 3 dans le primo-dossier. La décision à prendre ici ne concerne pas le projet architectural en tant que tel.

Accord à l'unanimité

FINANCES

7. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2015

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2015 effectuée en date du 31 mars 2015 et s'élevant au montant de 11.416.771,97€.

Accord à l'unanimité

8. Notification – Approbation des comptes annuels 2014 de la Régie Foncière

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2014 de la Régie Foncière, approuvés par le Service Public de Wallonie en date du 24 juin 2015 sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal du 12 mai 2015.

M. Piret demande des éclaircissements relativement aux remarques formulées par l'autorité de tutelle.

M. Ferrari indique qu'il s'agit de remarques relatives à l'absence d'affectation d'une partie du boni à la réserve légale. Le résultat dégagé a été affecté au boni de la régie. La tutelle rappelle la règle d'affectation de 5% du boni à la réserve légale.

Prise de connaissance

9. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Rue de Cent pieds à Buvrines

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 320.138 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 6.722,90 € / an. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2015 (877/812-51/ 20140015).

Accord à l'unanimité

10. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Sentier des Piétons à Ressaix

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 217.386 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 4.565,10 € / an. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2015 (877/812-51/ 20080001).

Accord à l'unanimité

11. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Rue de l'Ermitage à Epinois

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 88.899 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 1.866,88 € / an. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2015 (877/81201-51/20124218).

Accord à l'unanimité

12. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Rue Clément Brédas à Leval-Trahegnies

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 59.856 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 1.256,98 € / an. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2015 (877/81202-51/20118773).

Accord à l'unanimité

13. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Rue du Pressé à Leval-Trahegnies

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 252.090 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 5.293,89 € / an. Cette dépense sera pour la première fois à charge du budget extraordinaire de l'exercice 2016.

Accord à l'unanimité

14. Approbation du décompte final de l'entreprise et souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA – Rue Saint-Paul à Binche

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver le décompte final de l'entreprise et la souscription de parts financières dans le capital de l'intercommunale IDEA. Les travaux d'égouttage (SPGE) s'élèvent à 179.767 €. 42% de ces travaux sont à charge de la Ville de Binche. La libération de ces parts se fait à concurrence de 5% par année. Le montant à libérer est de 3.775,11 € / an. Cette dépense est prévue au budget extraordinaire de l'exercice 2015 (877/812-51/ 20070001).

Accord à l'unanimité

15. Régime fiscal des Intercommunales – Décision de substitution de la Ville à l'Intercommunale

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- demander, conformément à l'alinéa 2 de l'article 8 du décret fiscal du 22 mars 2007, à l'Office Wallon des déchets de pouvoir se substituer, pour ses déchets, à l'intercommunale IPALLE, redevable de la taxe à l'incinération en sa qualité d'exploitant de l'installation d'incinération de déchets » ;
- mandater l'intercommunale « IPALLE » afin de procéder, pour la commune, à la déclaration de la taxe ainsi qu'à son paiement au regard du principe de solidarité prévu, par le Décret fiscal du 22 mars 2007.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

16. Impositions communales – Taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les mâts/pylônes et antennes GSM – Exercices 2015 à 2019 – Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les mâts, les pylônes et les antennes GSM, pour les exercices 2015 à 2019.

Accord à l'unanimité

17. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2015 – Cahier des charges en vigueur – Formule de convention entre les parties – Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

18. SARL/LS274 dit « Etablissements de confection Marvan » – Projet d'arrêté de subvention et de convention

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver la convention relative à la subvention octroyée à la Commune de Binche pour l'acquisition du site SAR/LS274 dit « Etablissement de confection Marvan » à Binche-appartement du 1^{er} étage.

Accord à l'unanimité

19. FRIC 13-16 – Amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Projet Ville de Binche – SPGE/SWDE**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché FRIC 2013-2016 « Amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 900, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2013-2016 Amélioration de la voirie et de l'égouttage des rues Royale et des 40 Bonniers », établis par l'auteur de projet, Intercommunale IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé 2.483.535,64 €, 21% TVA comprise suivant le tableau récapitulatif ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/735-60 (numéro de projet 20150131) ;
- transmettre le dossier au pouvoir subsidiant SPW dans le cadre du Fonds Régional d'Investissements Communal, FRIC 2013-2016.

Accord à l'unanimité

20. FRIC 13-16 – Travaux extraordinaires d'entretiens de l'Avenue Victor Larock à Ressaix

- **Approbation du paiement de la facture relative à l'état d'avancement 3 final sous la responsabilité du Collège communal dans l'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « FRIC 13-16 Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 24 août 2015 :
« - *D'approuver l'urgence du paiement de la facture de l'adjudicataire WANTY afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard* » ;
- l'augmentation de crédit au montant de 26.648,46 € TVA comprise lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article article 421/735-60/2014 (n° de projet 20140030).

Accord à l'unanimité

21. Aménagement du Hall d'entrée et du petit Salon du Théâtre – Lot 1 (Aménagement d'un bar - Hall d'entrée)

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit Salon du Théâtre - Lot 1 (Aménagement d'un bar - Hall d'entrée) » pour le montant total en plus de 1.315,34 € hors TVA ou 1.591,56 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 763/724-60 (n° de projet 20150175).

M. Piret indique que si les montants concernés par les avenants ne sont pas élevés, le caractère imprévisible des travaux qu'ils concernent est difficile à intégrer : remplacement d'éviers, ... Il indique que la multiplication de ces avenants résulte d'une préparation approximative des dossiers.

M. Fayt indique que des mauvaises surprises, et parfois des bonnes aussi, résultent de la mise en chantier de travaux, dont il se réjouit en ce qui concerne le théâtre.

Accord à l'unanimité

22. Aménagement du Hall d'entrée et du petit Salon du Théâtre – Lot 2 (Aménagement d'un vestiaire - Hall d'entrée)

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché « Aménagement du hall d'entrée et du petit Salon du Théâtre - Lot 2 (Aménagement d'un vestiaire - Hall d'entrée) » pour le montant total en plus de 1.376,58 € hors TVA ou 1.665,66 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 763/724-60 (n° de projet 20150175).

Accord à l'unanimité

23. Arrachage du lierre sur la façade du musée

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Arrachage du lierre sur la façade du Musée », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 970 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Arrachage du lierre sur la façade du Musée ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 12.060,00 € hors TVA ou 14.592,60 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 771/724-60 (n° de projet 20150180) ;
- solliciter une subvention pour ce marché auprès des autorités subsidiaires SPW - Patrimoine.

Accord à l'unanimité

24. Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville selon le certificat de patrimoine – Remplacement des éléments de chauffe

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville selon le certificat de patrimoine - Remplacement des éléments de chauffe », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 908, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux de restauration de l'Hôtel de Ville selon le certificat de patrimoine - Remplacement des éléments de chauffe », établis par l'auteur de projet, SPRL MOULIN & ASSOCIES, Rue des Forgerons n° 95 à 6001 MARCINELLE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 103.800,00 € hors TVA ou 125.598,00 €, 21% TVA comprise ;

- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 104/724-60 (n° de projet 20150026).

Accord à l'unanimité

25. Eclairage public – Aménagement des rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche – TRACE n°174391

- **Délibération de principe**
- **DECISION**

Dans le cadre du projet « Eclairage public - TRACE n° 174391 - Aménagement des Rues de la Fraternité et de la Coopération à Binche - Délibération de principe », le Conseil communal est invité à :

- élaborer un projet d'aménagement de l'éclairage public des Rues de la Fraternité et de la Coopération pour un budget estimé provisoirement à 77.500,00 € TVA comprise à savoir :
 - 57.500 € TVAC pour la mise à neuf du réseau défectueux ;
 - 20.000 € TVAC pour le remplacement des luminaires non compris dans le cadre du programme HGHP ;
- confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet soit :
 - La réalisation des études requises pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet, en ce compris l'établissement du CSC et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
 - L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
 - L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;
- recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés, pour les travaux de pose ;
- réceptionner les documents repris aux points ci-avant dans un délai de 20 jours ouvrables pour l'avant-projet à dater de la notification faite de la présente délibération à ORES ASSETS et de la transmission des informations relatives aux modifications de voiries, le cas échéant, et, dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'Administration communale sur tous les documents constituant l'avant-projet. Les délais de 20 et 35 jours fixés prennent cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués ;
- prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA ;
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
- transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre ;
- inscrire le crédit au budget extraordinaire de l'exercice 2016.

Accord à l'unanimité

26. Eclairage public – DEX 181274 – Binche – Rues diverses – Remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP)
- **Approbation de la convention cadre 500420 et du mode de financement**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Eclairage public - DEX 181274 - Binche - Rues diverses - remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP) », le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention ainsi que le mode de financement ayant pour objet « Eclairage public - DEX 181274 - Binche - Rues diverses - remplacement lampes à vapeur de mercure haute pression (HGHP) » ;
- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015 au montant estimé de 176.284,68 €, 21% TVA comprise.

M. Devin indique que 38% des points lumineux couvrant les voiries communales ont été remplacés depuis 2012. L'éclairage public de Binche était l'un des 3 plus vétustes de Wallonie. A l'issue du présent projet de remplacement des lampes à vapeur de mercure haute pression, qui sera mené en 3 phases, 54% du parc de lampes publiques aura été remplacé sur le territoire binchois.

Accord à l'unanimité

27. Eclairage public – Mise en lumière de la toile tendue
- **Approbation du devis d'Ores**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le devis d'ORES n° 20389216 du 7 août 2015 pour un montant de 2.528,27 € hors TVA ou 3.059,21 €, 21% TVA comprise ;
- inscrire le crédit nécessaire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015.

Accord à l'unanimité

28. Bâtiment Avenue Wanderpepen 60 à Binche
- **Approbation du devis de modification du raccordement au gaz existant**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Bâtiment avenue Wanderpepen n° 60 à Binche - Approbation du devis de modification du raccordement gaz existant », le Conseil communal est invité à :

- approuver le devis d'ORES relatif au marché ayant pour objet "Bâtiment avenue Wanderpepen n° 60 à Binche - Approbation du devis de modification du raccordement gaz existant" au montant de 808,00 € hors TVA ou 977,68 €, 21% TVA comprise ;
- inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292).

M. Piret indique que les dossiers numérotés 28 et 29 concernent des retraits de compteurs non budgétés, et qui devront être financés par l'inscription de EUR 1.200 en modification budgétaire. Ceci est surprenant pour le dossier Marvan, auquel la majorité apporte tellement d'importance.

M. Devin indique que ceci résulte d'obligations administratives d'approbation des opérations par le Conseil ; obligations, qu'il évoquait précédemment.

Accord à l'unanimité

29. Bâtiment Avenue Wanderpepen n° 60 à Binche

- **Approbation du devis de modification du raccordement existant en électricité**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Bâtiment avenue Wanderpepen n° 60 à Binche - Approbation du devis de modification du raccordement existant en électricité », le Conseil communal est invité à :

- approuver le devis d'ORES relatif au marché ayant pour objet « Bâtiment avenue Wanderpepen n° 60 à Binche - Approbation du devis de modification du raccordement électricité existant » au montant de 166,00 € hors TVA ou 200,86 €, 21% TVA comprise ;
- inscrire le crédit à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292).

Accord à l'unanimité

30. Ecole communale de Buvrines – Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Ecole communale de Buvrines - Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 975, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Ecole communale de Buvrines - Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014) », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 191.737,10 € hors TVA ou 232.001,89 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/724-60 (n° de projet 20150137).

Accord à l'unanimité

31. Travaux de préparation de terrains à boiser, fourniture et plantation d'essences forestières avec protection individuelle et premier dégagement pour le compte de l'indivision "Alloët de Binche"

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 963 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux de préparation de terrains à boiser, fourniture et plantation d'essences forestières avec protection individuelle et premier dégagement pour le compte de l'indivision "Alloët de Binche" ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.266,69 € hors TVA ou 2.742,69 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget de la régie foncière, exercice 2015, article 500/100/10.

Accord à l'unanimité

32. Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'école communale maternelle de Péronnes-Charbonnages

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages - Procédure d'urgence », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 09 juillet 2015 :
« D'approuver le principe des Travaux à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 §3 du CDLD résultant de circonstances imprévisibles à savoir que la stabilité du bâtiment n'est plus assurée;
- *D'approuver le cahier des charges N° 949 et le montant estimé du marché "Travaux de stabilisation du plancher et de parachèvement de l'Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages - Procédure d'urgence", établis par l'auteur de projet, BUREAU D'ETUDES TRIEDRE, Rue de Mahy-Faux, 110 à 7133 BUVRINNES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 101.951,29 € hors TVA ou 123.361,06 €, 21% TVA comprise ».*
- le choix la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

33. Location d'un module sanitaire – Ecole communale maternelle de Péronnes-charbonnage

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché « Location d'un module sanitaires - Ecole communale maternelle de Péronnes-Charbonnages - Procédure d'urgence - Ratification de la dépense », le Conseil communal ratifie :

- la décision du Collège communal du 24 août 2015 :
« D'approuver le principe des Fournitures à louer dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 §3 du CDLD résultant de circonstances imprévisibles à savoir que les sanitaires seront inaccessibles durant les travaux de stabilité du plancher » ;
- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget ordinaire de l'exercice 2015, article 721/125-48 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

Accord à l'unanimité

34. Acquisition de matériel pour illuminations, pavoiement et signalisation touristique

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition de matériel pour illuminations, pavoiement et signalisation touristique », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 969 et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel pour illuminations, pavoiement et signalisation touristique", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles

générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 20.603,31 € hors TVA ou 24.930,00 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 529/744-51 (n° de projet 20150104) ;
- approuver le principe de fournitures.

M. Piret demande si ce dossier concerne les illuminations de Noël.

M. Devin répond par l'affirmative.

M. Piret rappelle que l'organisation du marché de Noël est pénalisante pour beaucoup de commerçants binchois, considérant la mobilisation de la Grand' Place durant 3 semaines.

M. Devin indique que le démontage du dernier marché de Noël a été opéré en 1 jour et demi. La majorité met tout en œuvre pour limiter un maximum le temps de montage et de démontage.

M. Piret indique qu'il n'y a aucun partage de clientèle entre le marché de Noël et les commerçants binchois.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICE

35. Désignation d'un bureau d'études pour l'étude et le suivi de stabilisation du plancher de l'école communale maternelle de Péronnes-Charbonnages

- **Procédure d'urgence**
- **Approbation avenant 1 - Prestation "Parachèvement"**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 - prestation « Parachèvement » du marché « Désignation d'un bureau d'études pour l'étude et le suivi de stabilisation du plancher de l'école communale maternelle de Péronnes Charbonnages - Procédure d'urgence » pour le montant total en plus de 750,00 € hors TVA ou 907,50 €, 21% TVA comprise ;
- financer cet avenant par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2015.

Accord à l'unanimité

36. Cotisation à un service de médecine du travail pour l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Binche

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Cotisation à un service de médecine du travail pour l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver la convention ci-jointe entre la Ville de Binche et le CPAS pour le marché public Médecine du travail et veiller à la signature de celle-ci dans les plus brefs délais ;
- charger la cellule des marchés publics de la Ville d'accomplir les formalités administratives pour l'exécution de ce marché ;

- cette convention sera d'application à partir du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 et pourra être résiliée de commun accord entre les parties dans un délai qui sera convenu le cas échéant.

Accord à l'unanimité

37. Cotisation à un service de médecine du travail pour l'Administration communale et le Centre Public d'Action Sociale de Binche

- **Approbation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Cotisation à un service de médecine du travail pour l'Administration communale et le centre public d'action sociale de Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 965 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Cotisation à un service de médecine du travail pour l'administration communale et le centre public d'action sociale de Binche". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 375.000,00 € TVAC (0% TVA).
- choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché. Le marché sera soumis à la publicité européenne suivant les formulaires standards appropriés.
- financer ces dépenses avec les crédits qui seront inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2015 et aux suivants de la Ville et du CPAS.

Accord à l'unanimité

38. Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2015 – Répétition de services similaires

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **Marché répétitif**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2015 – Répétition de services similaires », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 982 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2015 et suivants" ;
- lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif "Marché de services - Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2015 et suivants ;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article xxx/211-01 et au budget des exercices suivants.

Accord à l'unanimité

39. Contrat d'entretien détection incendie/détection gaz et vidéo surveillance des salles communales

- **Approbation du contrat d'entretien**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'entretien détection incendie, détection gaz et vidéo surveillance des salles communales », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien détection incendie, détection gaz et vidéo surveillance des salles communales (Salles du Kursaal, La Grange, Salle polyvalente de l'Ecole communale de Bray-Cité, Salle des fêtes à Epinois, Salle de l'Ecole communale du Centre à Leval-Trahegnies, Salle de l'Ecole communale de Péronnes, Salle du Presbytère), avec la société AIRTERM SPRL, Z.I. Strépy-Bracquegnies, 23, Route du Grand Peuplier à 7110 La Louvière au montant de 1.979,50 € hors TVA ou 2.395,20 €, 21% TVA comprise, par an, et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 763/12502-06.

Accord à l'unanimité

40. Contrat d'entretien omnium de la centrale anti-intrusion de la Maison des Associations

- **Approbation du contrat d'entretien**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'entretien omnium de la centrale anti-intrusion de la Maison des Associations », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien omnium de la centrale anti-intrusion du Front bâti avec la société BEGELEC Security Systems sprl, Wijmenier 4a à 1700 ST-M-BODEGEM au montant de 475,00 € hors TVA ou 574,75 €, 21% TVA comprise; et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 76201/125-06.

Accord à l'unanimité

41. Contrat d'entretien omnium de la centrale de détection incendie analogique de la Maison des Associations

- **Approbation du contrat d'entretien**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'entretien omnium de la centrale de détection incendie analogique de la Maison des Associations », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien omnium de la centrale de détection incendie analogique du Front bâti avec la société BEGELEC Security Systems sprl, Wijmenier 4a à 1700 ST-M-BODEGEM au montant de 950,00 € hors TVA ou 1.149,50 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 76201/125-06.

Accord à l'unanimité

42. Marché de Service visant au nettoyage régulier des verrières et rambardes en verre de la Maison des Associations (2016/2019)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Marché de service visant au nettoyage régulier des verrières et rambardes en verre du Front Bâti de Binche (2016/2019) », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 955 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de service visant au nettoyage régulier des verrières et rambardes en verre du Front Bâti de Binche (2016-2019) ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à +/- 16.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;

- financer cette dépense avec les crédits qui seront inscrits aux budgets ordinaires des exercices 2016 et ultérieurs, article 76201/125-06 ;
- approuver le principe des services.

M. Piret indique que lors de la présentation du projet architectural, il avait notamment soulevé la problématique de l'entretien des vitres. Le montant sera de EUR 4000 sur 4 ans. Il estime que c'est cher.

Accord à l'unanimité

43. Approbation du contrat de maintenance des installations de chauffage/ventilation – Sanitaire de la Maison des Associations – Grand Place 5 à Binche

- DECISION

Dans le cadre du marché « Approbation du contrat de maintenance des installations de chauffage - ventilation - sanitaire de la Maison des Associations – Grand Place 5 à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat de maintenance des installations de chauffage - ventilation - sanitaire de la Maison des Associations – Grand Place 5 à Binche avec la société ETC, Route Charlemagne 29 à 5660 COUVIN au montant de 6.350,00 € hors TVA ou 7.683,50 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 76201/125-06.

Accord à l'unanimité

44. Approbation du contrat d'entretien préventif de l'ascenseur électrique de la Maison des Associations – Grand Place 5 à Binche

- DECISION

Dans le cadre du marché « Approbation du contrat d'entretien préventif de l'ascenseur électrique de la Maison des Associations Grand Place 5 à Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien préventif de l'ascenseur électrique de la Maison des Associations – Grand Place 5 à Binche avec la ATCO ELEVATORS Zoning industriel de Chastrès, Allée J.F. Kennedy 16 à 5650 CHASTRES (WALCOURT) au montant de 624,00 € hors TVA ou 755,04 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 76201/125-06.

Accord à l'unanimité

45. Acquisition d'un nouvel aspirateur pour la piscine

- **Approbation du contrat de maintenance préventive**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Acquisition d'un nouvel aspirateur pour la piscine - Approbation du contrat de maintenance préventive », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat de maintenance préventive de l'aspirateur de la piscine avec la société MARINER 3S FRANCE, Europlaza C1, 1, rue Claude Chappe à FR-57070 METZ au montant de à 1.330,00 € hors TVA ou 1.609,30 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 764/124-06.

M. Piret estime que la piscine n'est pas en ordre à la suite des travaux qui y ont été effectués. L'infrastructure est sale et il relève des problèmes de conception. Ainsi, la plage située devant le local des maîtres-nageurs est constamment inondée par les débordements d'eau, qui refluent ensuite dans le bassin. Enfin, il ajoute que les cabines ne sont pas toutes équipées de crochet, ce qui est peu pratique.

M. Labar invite M. Piret à se rendre ensemble à la piscine pour constater l'état.

M. Devin indique ne pas voir les mêmes choses lorsqu'il se rend à la piscine. Il y constate la qualité de l'eau de baignade, nettement améliorée à la suite de la rénovation. Il fera vérifier le problème de débordement évoqué. Il ajoute avoir demandé au service des travaux un entretien complet des pourtours. Aussi, il rappelle que la volonté de la Ville est d'installer un agora-space sur la devanture de la piscine.

Accord à l'unanimité

46. Contrat d'affûtage des outils 2016/2019

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Contrat d'affûtage des outils 2016-2019 », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 966 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Contrat d'affûtage des outils 2016-2019 ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à +/- 8.000,00 €, 21% TVA comprise sur la durée totale du marché (4 ans) ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec les crédits qui inscrits aux budgets ordinaires des exercices 2016 et ultérieurs, article 421/12401-06 ;
- approuver le principe des services.

Accord à l'unanimité

47. Remise en état et contrat de maintenance des alarmes intrusion et incendie du bâtiment de l'ancienne police administrative

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Remise en état et contrat de maintenance des alarmes intrusion et incendie du bâtiment de l'ancienne police administrative », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier des charges réf. 967 et le montant estimé du marché « Remise en état et contrat de maintenance des alarmes intrusion et incendie du bâtiment de l'ancienne police administrative ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.272,66 € hors TVA ou 8.799,92 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer ces dépenses par les crédits qui seront à inscrire au budget ordinaire lors de la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2015 et à prévoir aux budgets ordinaires des exercices 2016 à 2019 ;
- approuver le principe de services.

Accord à l'unanimité

48. Approbation du contrat d'entretien de la machinerie scénique du théâtre de Binche

- DECISION

Dans le cadre du marché « Approbation du contrat d'entretien de la machinerie scénique du théâtre de Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien de la machinerie scénique du théâtre de Binche” avec la société MSI (Maintenances Scéniques, Industrielles et constructions métalliques), Grand Route de Mons 48 à 7334 HAUTRAGE au montant de à 1.940,00 € hors TVA ou 2.347,40€, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 763/125-01-06.

Accord à l'unanimité

49. Installation d'un système d'alarme anti-intrusion au Service des Travaux

- Approbation du contrat d'entretien

- DECISION

Dans le cadre du marché « Installation d'un système d'alarme anti-intrusion au Service des Travaux - Approbation du contrat d'entretien », le Conseil communal est invité à :

- approuver la signature du contrat d'entretien du système d'alarme anti-intrusion au Service Travaux (salle Saint-Albert comprise) avec la société AIRTERM SPRL, Z.I. Strépy-Bracquognies, 23, Route du Grand Peuplier à 7110 La Louvière au montant de 497,50 € hors TVA ou 601,98 €, 21% TVA comprise et ce, pour une durée de 4 ans ;
- approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 763/12502-06.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL

50. Personnel ouvrier – Responsable du personnel d'entretien – Brigadier C1 – Déclaration de vacance de poste – Appel par promotion à titre définitif

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- déclarer la vacance d'un poste de Responsable du personnel d'entretien – Brigadier C1 vacant au cadre ;
- décider de lancer l'appel aux candidats par promotion.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

51. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Procès-verbal du Conseil des Etudes

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du 26 septembre 2014.

Prise de connaissance

52. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse, de Déclamation, des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables pour l’année scolaire 2015/2016

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables par la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour l’année scolaire 2015/2016.

Prise de connaissance

53. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Procès-verbal du Conseil des Etudes – Dotation périodes de cours – Perte de 2 périodes pour le domaine des Arts de la Parole – Création et maintien de cours – Organisation de l’année scolaire

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du Conservatoire Marcel Quinet daté du 22 juin 2015 ;
- prendre connaissance de la dotation périodes pour l’année scolaire 2015/2016 ;
- prendre connaissance de la perte de 2 périodes pour le domaine des Arts de la Parole ;
- d’approuver la création d’un cours « les Petits Papoteurs » pour les 8 à 12 ans et l’ouverture de la section à l’Ecole Communale de Waudrez ;
- d’approuver la création d’un cours « les Petits Papoteurs » pour les 8 à 12 ans et l’ouverture de la section à l’Ecole Communale de Péronnes-Charbonnage ;
- d’approuver le maintien du cours « les Petits Papoteurs » pour les 6 et 7 ans ;
- d’approuver l’organisation de la rentrée scolaire 2015/2016, à savoir :
 - la création d’un nouveau cours Atelier Spectacle/Théâtre pour les enfants de 10 à 13 ans ;
 - remédiation en formation musicale, 1 période ;
 - transfert d’une période d’accompagnement « Danse » vers le domaine de la « Musique » ;
 - regroupement des classes F1/2/3/4 pour le cours de diction.

Accord à l’unanimité

54. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2015/2016 – Calcul des dotations de périodes de cours

- DECISION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l’Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs pour l’année scolaire 2015/2016.

Accord à l’unanimité

55. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2015/2016 – Convention avec le Forem – Cours de « Pavage / Dallage »

- DECISION

Le Conseil communal est donc invité à adopter cette convention avec le Forem au nom de l’Institut Supérieur Plus Oultre, pour l’année scolaire 2015 /2016.

Accord à l’unanimité

**56. Enseignement de Promotion Sociale – Institut Supérieur Plus Oultre –
Année scolaire 2015/2016 – Convention avec le Forem – Cours de
« Technicien en Informatique »**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter cette convention avec le Forem au nom de l'Institut Supérieur Plus Oultre, pour l'année scolaire 2015/2016.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISE

**57. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray – Compte – Exercice
2014**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray, en sa séance du 15 avril 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 9.718,18 € ;
- Dépenses : 7.247,90 € ;
- Excédent : 2.470,28 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS**

Abstention : 11

**Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Jacques DERVAL, Didier DEHON**

**58. Fabrique d'église Saint Martin de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice
2014**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Martin de Leval-Trahegnies, en sa séance du 29 avril 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 52.637,33 € ;
- Dépenses : 46.767,23 € ;
- Excédent : 5.870,10 €.

Pour : 19

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE,
Benoît DEGHORAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA,
Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS,
Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS**

Abstention : 11

**Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT,
Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART,
Jacques DERVAL, Didier DEHON**

59. Fabrique d'église Saint Rémi de Waudrez – Compte – Exercice 2014
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Rémi de Waudrez, en sa séance du 17 février 2015, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 11.014,43 € ;
- Dépenses : 4.290,49 € ;
- Excédent : 6.723,94 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 11

Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Didier DEHON

60. Fabrique d'église Saint Ursmer de Binche – Compte – Exercice 2014
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2014, voté par le Conseil de la fabrique d'église Saint Ursmer de Binche, en sa séance du 31 mars 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 118.917,42 € ;
- Dépenses : 110.957,78 € ;
- Excédent : 7.959,64 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 11

Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Didier DEHON

61. Fabrique d'église du Sacré Cœur de Binche – Compte – Exercice 2014
- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte de l'exercice 2014 par expiration du délai, voté par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur de Binche, en sa séance du 22 avril 2015, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 38.267,82 € ;
- Dépenses : 29.995,86 € ;
- Excédent : 8.271,96 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHERAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 11

Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Didier DEHON

62. Fabrique d'église Sainte Vierge de Bray – Budget – Exercice 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Vierge de Bray, en sa séance du 1^{er} juillet 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 6.649,33 € ;
- Dépenses : 6.649,33 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHERAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 11

Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Didier DEHON

63. Fabrique d'église Sainte Marie de Péronnes-lez-Binche – Budget – Exercice 2016

- DECISION

Le Conseil communal est invité à arrêter le budget de l'exercice 2016, voté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 24 juin 2015, réformé comme suit :

- Recettes : 22.257,40 € ;
- Dépenses : 22.257,40 €.

Pour : 19

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHERAIN, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Alexandre BALOURDOS

Abstention : 11

Manuel BEJARANO MEDINA, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jean-Luc FAYT, Marie-Claude KLENNER, Laurent ARMAN, Jean-Pierre JAUMOT, Luc JONNART, Jacques DERVAL, Didier DEHON

64. Fabrique d'église du Sacré Cœur à Binche – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église du Sacré Cœur à Binche.

Accord à l'unanimité

65. Fabrique d'église Saint Ursmer à Binche – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église Saint Ursmer à Binche.

Accord à l'unanimité

66. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail à Bray.

Accord à l'unanimité

67. Fabrique d'église Saint Pierre à Leval-Trahegnies – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église Saint Pierre à Leval-Trahegnies.

Accord à l'unanimité

68. Fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église Sainte Marie-Madeleine à Epinois.

Accord à l'unanimité

69. Fabrique d'église Sainte Barbe à Péronnes-lez-Binche – Prorogation du délai – Budget – Exercice 2016

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à proroger de 20 jours maximum le délai initial imparti pour statuer sur le budget de l'exercice 2016 de la fabrique d'église Sainte Barbe à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

70. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route – Rue des Mineurs à Péronnes

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction d'accès à la rue des Mineurs à Péronnes au départ de la chaussée Brunehault (carrefour rond-point dit de l'UNESCO), à tout conducteur, sauf pour les véhicules dont la masse en charge est supérieure à 5 tonnes.

Accord à l'unanimité

71. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de Senzeilles, à la hauteur du n°17.

Accord à l'unanimité

72. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Achille Delattre, le long de l'immeuble n°60.

Accord à l'unanimité

73. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la rue Jean Jaurès, le long de l'immeuble n°14.

Accord à l'unanimité

74. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la rue Hector Trigallez, le long de l'immeuble n°97.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

75. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} juillet 2015

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 1^{er} juillet 2015.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

M. Piret relève le caractère peu pratique des zones de livraison installées en centre-ville. Elles sont en effet éloignées de certains commerçants. Aussi, il déplore un excès de zèle des services de police, qui verbalisent des livreurs en double file devant des commerces non situés à proximité de zones de livraison.

M. Van Houter indique que l'existence de ces zones permet aux livreurs de stationner plus facilement, et non plus en double ou triple file, ce qui était pénalisant pour la circulation dans le centre.

M. Deghorain ajoute que, selon lui la signalétique n'est pas adaptée, notamment à la rue Robiano. Aussi, il relève que la zone de la rue Robiano est mal située. Elle est installée dans une rue en pente, qui risque d'emporter les marchandises manutentionnées. Il termine en indiquant que le transport des marchandises, par transpalettes, est difficile sur les zones de livraison, compte tenu du revêtement en pavés de certaines et de l'existence de bordures, impossibles à franchir avec les transpalettes.

M. Van Houter indique que la difficulté de livraison sur des zones pavées et en raison des bordures ne résulte pas de la création des zones de livraison.

M. Devin indique qu'il va faire analyser la situation.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. **Asbl Rivière de la Haine – Désignation d'un responsable technique**
 - **DECISION**

PERSONNEL DU MUSEE

2. **Personnel statutaire et contractuel – Attachée spécifique (Directrice du MICM) – Démission statutaire – Rupture de contrat d'un commun accord moyennant convention**
 - **DECISION**

COMMISSION PARITAIRE LOCALE

3. **Enseignement Officiel Communal – Commission Paritaire Locale (COPALOC) – Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur – Adaptation due à la modification dans la composition du Conseil communal en date du 12 mai 2015**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

4. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif**
 - **DECISION**
5. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2014/2015 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif**
 - **DECISION**
6. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire**
 - **RATIFICATION**

7. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire
- RATIFICATION
8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2015/2016 – Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

9. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire
- RATIFICATION
10. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire
- RATIFICATION
11. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de piano et accompagnement au piano à titre définitif
- RATIFICATION
12. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement – Surveillante-éducatrice à titre définitif – Prolongation
- RATIFICATION
13. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Prolongation de la désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
14. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Prolongation de la désignation d'un professeur de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
15. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Congé pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle – Accordé au membre du personnel âgé de 50 ans
- RATIFICATION

16. **Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire**
 - **RATIFICATION**

17. **Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire**
 - **RATIFICATION**